

Notice d'information EY/ETHICS France

Dispositif d'Alerte Professionnelle



Introduction

Les entités françaises du [réseau EY](#) (ensemble, « EY ») ont mis en place un dispositif d'alerte professionnelle EY/Ethics, un système de signalement en ligne destiné à permettre aux associés et aux collaborateurs (y compris les anciens collaborateurs lorsque les informations relatives à l'alerte ont été obtenues dans le cadre de la relation professionnelle avec EY) de signaler les agissements non-éthiques pouvant affecter les personnes, l'activité d'EY ou sa réputation et/ou qui pourraient engager sa responsabilité.

Ce dispositif en ligne est également ouvert aux collaborateurs occasionnels (tels que les stagiaires), aux collaborateurs extérieurs (tels que les intérimaires ou les collaborateurs libéraux), aux personnes s'étant portées candidates à un emploi au sein d'EY lorsque les informations ont été obtenues dans le cadre de cette candidature, ainsi qu'aux tiers (clients, fournisseurs, sous-traitants ou encore les personnels des entités entretenant un lien contractuel avec EY).

Ce dispositif complète les différents canaux de communication classiques permettant de signaler des dysfonctionnements, notamment par la voie hiérarchique, permettant aux personnes listées ci-dessus de signaler des agissements non-éthiques dont ils ont eu connaissance. Le fait de ne pas avoir recours au dispositif d'alerte professionnel ne peut entraîner aucune sanction à leur encontre.

Cet outil comporte une fonctionnalité permettant de préserver l'anonymat de l'auteur de l'alerte.

Qui gère l'outil ?

L'outil EY/Ethics est géré par NAVEX Global, Inc. (ci-après le « Prestataire ») pour le compte d'EY.

Chaque entité membre d'Ernst & Young Global Limited (« EYG ») est en charge de déterminer les finalités et les moyens du traitement de données en son nom propre et pour son compte (c'est-à-dire d'agir en qualité de responsable du traitement de données).

Où sont hébergées vos données personnelles ?

Les informations que vous fournissez seront hébergées pour le compte d'EY sur des serveurs hébergés par le Prestataire aux États-Unis. Pour les données collectées dans l'Espace économique européen (EEE) ou qui concernent des individus dans l'EEE, EY exige un mécanisme de transfert approprié selon les besoins pour se conformer à la loi applicable. Le transfert de données personnelles à EY/Ethics est

régi par un accord entre EY et le Prestataire qui comprend des clauses standards de protection des données sur le modèle de celles adoptées par la Commission européenne.

Quelle(s) est(sont) la(les) base(s) légale(s) applicable(s) au traitement de vos données personnelles ?

S'agissant des associés et collaborateurs (y compris les anciens collaborateurs lorsque les informations relatives à l'alerte ont été obtenues dans le cadre de la relation professionnelle avec EY), le traitement est fondé sur le respect de l'obligation légale de mettre en œuvre un Dispositif d'Alerte Professionnelle (DAP) au sein d'EY, conformément à l'Article 17 de la Loi Sapin II (Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique).

S'agissant des collaborateurs occasionnels tels que les stagiaires, les collaborateurs externes tels que les intérimaires ou les collaborateurs libéraux, les personnes s'étant portées candidates à un emploi au sein d'EY, ainsi que les tiers tels que les clients, fournisseurs, sous-traitants ou encore les personnels des entités qui entretiennent un lien contractuel avec EY, le traitement est fondé sur le consentement. Veuillez considérer que votre absence de consentement ne vous permettra pas de bénéficier des fonctionnalités de cet outil et/ou de nous permettre de traiter vos informations dans ce cadre.

En acceptant les termes de cette notice, vous serez en mesure d'avoir recours à la solution EY/Ethics.

La présente notice décrit les caractéristiques du traitement réalisé par EY via EY/Ethics.

Quels sont les catégories de données personnelles traitées ?

Les catégories de données personnelles qui peuvent être collectées par EY/Ethics dans le cadre du dispositif d'alerte professionnelle sont les suivantes :

- identité, fonction et coordonnées de l'émetteur de l'alerte professionnelle (sous réserve des alertes anonymes) ;
- identité, fonction et coordonnées des personnes faisant l'objet d'une alerte ;
- identité, fonction et coordonnées des personnes intervenant dans la réception ou dans le traitement de l'alerte ;
- faits signalés ;
- éléments recueillis dans le cadre de la vérification et du traitement des faits signalés ;
- comptes rendus des opérations de vérification ;
- suites données à l'alerte.

Les informations que vous fournissez seront traitées de manière confidentielle conformément à la Charte d'Utilisation du dispositif d'alerte professionnelle interne ou externe ([insérer lien charte externe](#)) suivant le cas.

Les informations que vous fournissez sur vous-même, les professionnels d'EY et/ou d'autres parties peuvent entraîner des décisions affectant d'autres personnes. Par conséquent, nous vous demandons de ne fournir que des informations qui, à votre connaissance, sont correctes et factuelles. EY n'autorise aucune discrimination ou représailles de quelque nature que ce soit pour les signalements de bonne foi de comportements illégaux ou contraires à l'éthique. Cependant, veuillez être conscient que fournir sciemment de fausses informations ou trompeuses constitue une violation de notre Code de conduite mondial.

Données sensibles

Il est rappelé qu'aucune alerte liée à des données sensibles (au sens du Règlement Général sur la protection des données « RGPD »), c'est-à-dire toute information qui révèle la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que les données génétiques, les données biométriques, ou les données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique) ne sera recevable, sauf si elle est rattachée à un agissement non-éthique signalé dans le cadre du présent dispositif.

Par ailleurs, des données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté peuvent être traitées par EY dans le cadre du présent dispositif, ce dans la limite des nécessités liées à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice.

Qui a accès à vos informations ?

Les personnes en charge de réceptionner et de vérifier que l'alerte entre dans le champ du dispositif, sont :

- Lorsque l'alerte concerne Ernst & Young Société d'Avocats ou EY VENTURY Avocats : pour des raisons déontologiques propres aux avocats, le *Quality Leader* et le *Talent Leader* d'Ernst & Young Société d'Avocats.
- Au sein des autres sociétés EY : l'Associé responsable de la Direction du Risk Management d'EY et son adjoint.

Si vous sélectionnez l'option sur EY/Ethics que l'alerte soit examinée par l'équipe de la ligne d'assistance EY, alors des membres régionaux et mondiaux pourront accéder à l'alerte en plus des membres locaux énoncés ci-dessus.

Les données personnelles traitées par l'outil sont également susceptibles d'être partagées par EY Global Services Limited avec une ou plusieurs entités EY, lorsque ce partage est justifié par les besoins des investigations.

Dans le cadre du traitement des alertes, outre les personnes précitées, pourront être informés des alertes :

- selon le thème de l'alerte, des personnes disposant des compétences ou connaissances nécessaires à l'instruction ;
- la Direction des ressources humaines ;

- les Service Line Leaders et/ou la Direction du service concerné pour les alertes concernant des collaborateurs ;
- l'associé responsable des *Partners' Matters* pour les alertes concernant des associés ;
- les membres du Comité d'éthique ;
- les personnes ayant un intérêt légitime à recevoir communication des alertes au sein d'entités du réseau EY.

De la même manière, les associés et collaborateurs faisant l'objet d'une alerte, les témoins des faits objets de l'alerte ou les personnes qui peuvent être entendues dans le cadre de l'instruction de l'alerte sont informés des éléments décrits au paragraphe précédent.

Les droits d'accès détaillés ci-dessus peuvent impliquer le transfert de données personnelles dans diverses juridictions (y compris des juridictions en dehors de l'Espace Economique Européen (EEE) dans lesquelles EY opère. EY traitera vos données personnelles conformément à la loi applicable et aux réglementations professionnelles dans votre juridiction. Les transferts de données personnelles au sein du réseau EY sont régis par les Règles d'entreprise contraignantes d'EY (www.ey.com/bcr).

Comment EY traite-t-il vos données à caractère personnel dans le cadre de la gestion des alertes émises via EY/Ethics ?

Les alertes peuvent être effectuées en ligne.

Avant de soumettre une alerte, il est demandé de choisir un mot de passe. Une fois l'alerte envoyée :

- Une clé est attribuée à l'auteur de l'alerte. La réception de l'alerte est notifiée dans un délai de cinq jours ouvrés, bien qu'une enquête complète puisse nécessiter plus de temps.
- Il est possible que des informations supplémentaires soient demandées pour les besoins de l'enquête, y compris en cas de nécessité de fournir des informations mises à jour. L'auteur de l'alerte est alors invité à se connecter à EY/Ethics en utilisant sa clé de rapport et son mot de passe.

Les personnes désignées dans la section « Qui a accès à vos informations ? » ci-dessus évalueront les informations que vous fournissez et pourront mener une enquête. Votre coopération et votre assistance peuvent être nécessaires pour mener à bien cette enquête. Si une enquête indique qu'une violation du Code de conduite d'EY ou des lois ou réglementations applicables a eu lieu, EY prendra les mesures qu'elle juge appropriées suivant les circonstances. Selon la nature de l'affaire, il se peut qu'EY ne puisse pas partager le résultat de son enquête avec vous.

L'alerte est traitée de manière confidentielle. Cependant, il peut être nécessaire de la divulguer à une ou plusieurs tierces parties, internes ou externes à EY.

Si vous demandez à conserver l'anonymat lors de la soumission de votre alerte, cette demande sera respectée.

Durée de conservation

La politique de conservation des données personnelles dans le système est fondée sur les lois et règlements de chaque pays ainsi que sur les besoins des affaires.

Vos données personnelles seront conservées conformément aux règles énoncées dans l'article 3.2 de la Charte d'Utilisation interne et externe ([Insérer lien charte externe](#)) du dispositif d'alerte professionnelle.

Au terme de la période de conservation prévue, vos données personnelles seront supprimées.

Sécurité

EY s'engage à s'assurer que vos données personnelles sont sécurisées. Afin de prévenir l'accès non autorisé ou la divulgation, EY a mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger et sécuriser vos données personnelles. EY exige également que le Prestataire sécurise adéquatement vos données personnelles et ne les utilise pas à des fins non autorisées.

Contrôle de vos données personnelles

EY ne communiquera pas vos données personnelles à des tiers, sauf si nous avons votre autorisation ou si la loi l'exige.

Vos droits concernant vos données personnelles

EY vous offre la possibilité de vous assurer que vos données personnelles sont exactes et à jour. Si à tout moment vous souhaitez qu'EY rectifie, efface ou restreigne le traitement de vos données personnelles, ou si vous souhaitez obtenir la confirmation que vos données personnelles sont traitées par EY, accéder à vos données personnelles, exercer votre droit à la portabilité des données ou encore retirer votre consentement au traitement, veuillez envoyer un e-mail à global.data.protection@ey.com.

Nous reviendrons vers vous concernant votre demande.

Réclamations

Si vous estimatez qu'une violation de la loi sur la protection de la vie privée ou la réglementation générale sur la protection des données personnelles a eu lieu, vous pouvez contacter notre *Délégué à la Protection des Données Local* à l'adresse dpo@fr.ey.com ou vous pouvez également envoyer un courriel au *Délégué à la protection des Données Global* à l'adresse global.data.protection@ey.com.

Un membre de l'équipe DPO d'EY enquêtera sur votre plainte et vous communiquera des informations sur la manière dont elle sera traitée.

Si vous n'êtes pas satisfait de la manière dont EY a résolu votre plainte, vous avez le droit de vous adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Vous pouvez également saisir un tribunal compétent.

Contactez-nous

Pour toute question sur le dispositif d'alerte professionnelle EY pour la France, vous pouvez contacter la Direction Risk Management :
riskmanagementcommunication@fr.ey.com.

Pour des préoccupations concernant la confidentialité qui n'ont pas été abordées par cette notice d'information, vous pouvez contacter dpo@fr.ey.com ou global.data.protection@ey.com.

EY | Building a better working world

La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

Expertes dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.

Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez-vous rendre sur notre site ey.com.

© 2024 EY Services France.
Tous droits réservés.

Design Center - 2412DC346
SCORE N°2024-075
ED None.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale, juridique ou autre. Pour toute question spécifique, veuillez-vous adresser à vos conseillers.

ey.com/fr